

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 4 novembre 2016

**2<sup>ème</sup> Commission**  
**N° CP-2016-10-2-1**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**ALSACE A VELO OPERATIONS 2016**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer à Alsace Destination Tourisme une subvention forfaitaire complémentaire de 11 457 € pour les opérations 2016 du programme d'actions Alsace à Vélo, d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement du 11 juillet 2016 à intervenir avec Alsace Destination Tourisme et d'autoriser le Président à le signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion en date du 21 octobre 2016.

La valorisation des infrastructures cyclables alsaciennes, au-delà des trajets domicile-travail ou école et des activités de loisirs, passe aujourd'hui par une véritable mise en tourisme.

Le partenariat Alsace à Vélo, initié en 2012, a pour principal but de « faire de l'Alsace une destination de 1<sup>er</sup> choix » et vise l'augmentation de la fréquentation et des retombées économiques sur les territoires.

10 partenaires se sont fortement investis dans la démarche collective « Alsace à vélo » :

- l'Etat (DIRECCTE Alsace),
- la Région Alsace, devenue Région Grand Est,
- les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- la Communauté Urbaine de Strasbourg, devenue l'Eurométropole de Strasbourg,
- Colmar Agglomération,
- Mulhouse Alsace Agglomération,

- le Comité Régional du Tourisme (CRT) et l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace (ORTA) regroupés dans l'Agence Régionale d'Attractivité (Agence d'Attractivité de l'Alsace),
- ainsi que les Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT67) et du Haut-Rhin (ADT68), aujourd'hui regroupées en une agence interdépartementale unique : Alsace Destination Tourisme (ADT).

La coordination de la démarche est assurée par le Conseil départemental du Bas-Rhin.

Ce projet collectif comporte un programme d'actions et un suivi par un comité de pilotage dont M. GRAPPE est membre.

### **1) Maintenance de l'application mobile Alsace à Vélo**

Le dernier volet de la promotion numérique de l'Alsace à Vélo a porté sur la mise en place d'une application mobile pour smartphones de types iPhone et Android (opérationnelle depuis juin 2014).

Cet outil permet aux cyclistes de découvrir sur leurs téléphones mobiles, directement sur le terrain, les itinéraires cyclables d'Alsace ainsi que les points d'intérêt à proximité immédiate.

Le site Internet Alsace à Vélo, en service depuis le printemps 2014, et l'application mobile sont étroitement liés, par l'homogénéité des contenus proposés sur les deux supports, mais aussi par le fait que les utilisateurs ont la possibilité de préparer un carnet de voyage sur Internet, pour le retrouver et l'exploiter ensuite dans l'application.

Les deux collectivités départementales ont financé la mise en place de cette application mobile.

La maintenance corrective et l'hébergement sont aujourd'hui des dépenses annuelles qui ne doivent pas être négligées afin d'offrir une excellente qualité pour les utilisateurs.

L'ADT porte techniquement et financièrement cette opération pour le compte des deux collectivités. Le montant de cette maintenance corrective et de l'hébergement (un an à compter de juin 2016) s'élève à 6 440 €, dont la moitié pourrait être supportée par chaque département.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 220 € à l'ADT pour ce projet.

### **2) Conception de relais d'information et de services (RIS)**

Le programme d'actions Alsace à Vélo comporte un projet structurant, initié en 2013, actuellement en phase opérationnelle : la mise en place de boucles locales sur les territoires permettant de diffuser les flux touristiques à partir des EuroVelos parcourant l'Alsace.

Afin de faire connaître ces nouveaux itinéraires de découverte, plusieurs réalisations sont nécessaires :

- élaboration de carnets de route pour chaque boucle locale,
- intégration des boucles sur le site Internet et dans l'application mobile Alsace à Vélo,
- mise en place de panneaux d'information de type relais d'informations et de services (RIS) sur les itinéraires cyclables structurants alsaciens (EuroVelos).

L'implantation de RIS le long des EuroVelos a pour objet de faire connaître les boucles locales partagées par les territoires (une cinquantaine à l'échelle de l'Alsace, dont 26 sur le Haut-Rhin). 10 implantations par département sont prévues.

Placés sur des aires de repos, le long des EuroVelos ou dans les agglomérations, les RIS constituent de véritables points d'information harmonisés à l'échelle alsacienne.

La réalisation des panneaux RIS comporte :

- la conception graphique de chaque panneau à implanter sur le territoire, cofinancée par les deux Départements et l'Etat (DIRECCTE),
- la réalisation, la fourniture et la pose des RIS, cofinancés par les deux départements et l'Europe (Fonds FEADER attendus).

Les RIS reprennent, sur une face, une portion de territoire donnée, les boucles locales et leurs principales caractéristiques.

A titre d'information, le premier panneau a été posé sur l'aire de repos de BEBLENHEIM.

Une carte, jointe en annexe, reprend les implantations prévues dans le Haut-Rhin.

Alsace Destination Tourisme assurera le portage technique et financier de l'opération « RIS boucles locales ».

Le montant de la consultation pour les 20 panneaux s'élève à 20 400 € environ. Ce montant est partagé en trois tiers : un pour l'Etat et un par Département.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 800 € à l'ADT pour la conception graphique des panneaux RIS.

### **3) Rencontres des Départements et Régions Cyclables de France organisée en Alsace**

Le réseau des Départements & Régions Cyclables (DRC) rassemble les collectivités mobilisées pour le développement du vélo en France (Régions, Départements, Intercommunalités).

Au cœur de leurs attentions se trouve le développement des véloroutes, des voies vertes et du tourisme à vélo. Membre fondateur de France Vélo Tourisme, partenaire des fédérations d'usagers, des acteurs du tourisme et du Ministère de l'Écologie, les DRC agissent, depuis 1999, dans l'intérêt de la culture vélo en France dans une dynamique collégiale.

Les DRC sont le centre national de coordination pour EuroVelo et le schéma des véloroutes européennes et portent la voix des collectivités au niveau européen.

Créée notamment à l'initiative des collectivités départementales alsaciennes, l'Association DRC a organisé il y a 20 ans, à STRASBOURG, les 1<sup>ères</sup> rencontres des DRC.

Cette année, ces rencontres se sont tenues à COLMAR et STRASBOURG (plus 2 découvertes cyclables dans le vignoble et le ried alsacien) du 21 au 23 septembre.

Le cofinancement de cette manifestation est partagé entre l'Association DRC et les collectivités et partenaires alsaciens.

Ainsi, les deux Départements se sont engagés à hauteur de 5 000 € chacun, Alsace Destination Tourisme prenant à sa charge 10 000 € et la Région Grand Est apportant également 5 000 €.

Il ressort du bilan financier que le Département du Haut-Rhin n'atteint pas encore sa quote-part de participation, qui est inscrite à son budget 2016.

En effet, seules 3 563 € de dépenses ont été prises en charge directement par notre collectivité (prestations de transport, traiteur et de location de vélos), le reste a été pris en charge pour le compte du Département par l'ADT.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 1 437 € à l'ADT correspondant à des dépenses de location de vélo et de prestations de communication pour cette manifestation.

Le portage administratif et financier de ces opérations étant assuré par Alsace Destination Tourisme, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire complémentaire de 11 457 € à l'ADT. Cette somme a été prévue au BP 2016.

Cette aide sera formalisée dans l'avenant n°1, joint au présent rapport, à la convention de financement du 11 juillet 2016 intervenue entre l'ADT et le Département du Haut-Rhin.

Pour 2017, les actions liées aux opérations « Alsace à Vélo » seront intégrées dans la subvention annuelle globale qui sera versée à l'ADT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention forfaitaire complémentaire de 11 457 € à Alsace Destination Tourisme pour les opérations 2016 du programme d'actions Alsace à Vélo ; cette subvention sera versée en une seule fois après la signature de l'avenant n°1 à la convention de financement du 11 juillet 2016 conclue entre Alsace Destination Tourisme et le Département,
- d'approuver ledit avenant n°1 à la convention du 11 juillet 2016 à intervenir avec Alsace Destination Tourisme pour les opérations 2016 du programme d'actions Alsace à Vélo, joint au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN